

Les Butterfly : scènes de la vie des Etats-Unis : [suite]

Autor(en): **Assollant, Alfred**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **1 (1863)**

Heft 20

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-176600>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis

LITTÉRATURE NATIONALE — AGRICULTURE — INDUSTRIE

PRIX DE L'ABONNEMENT (franc de port).

Un an, 4 fr. — Six mois, 2 fr. — Trois mois, 1 fr.

Tarif pour les annonces : 15 centimes la ligne ou son espace.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au Cabinet de lecture place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur Vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

AVIS. — Les personnes qui jusqu'ici n'ont pas fait parvenir le montant de leur abonnement, sont avisées qu'il sera pris en remboursement par la poste dès le 1^{er} Mai prochain.

Assurances mutuelles de rentes viagères.

On s'entretient beaucoup à Lausanne d'une association genevoise ayant pour but de fournir à ses membres une *rente viagère*, et cela au moyen de versements annuels assez minimes faits par les associés,

M. Eytel a donné dernièrement deux séances publiques dans lesquelles il a passé en revue les principales formes d'assurances basées sur la vie de l'homme, et il s'est particulièrement attaché à expliquer le système sur lequel repose l'association genevoise.

Depuis lors, l'attention publique s'est portée sur cette association, et les résultats merveilleux qu'elle semble promettre ont vivement excité l'intérêt des Lausannois.

Examinons rapidement ce qu'elle promet et sur quoi se fondent ses espérances. Que nos lecteurs nous permettent, eu égard à la place que nous pouvons pren-

dre dans le journal, d'être aussi court que possible sans être tenu d'arrondir la phrase.

1^o Il n'y a que des associés et pas de compagnie d'assurance; donc pas d'actions et pas de capital de garantie dans le sens ordinaire du mot.

En revanche, les bénéfices profitent intégralement à tous.

2^o Les sociétaires versent *annuellement* une somme de 24 fr.

Cet argent constitue un capital dont la majeure partie, comme nous allons le voir, est placée sur hypothèques, et dont les intérêts sont destinés à concourir à la distribution des rentes; il sert en même temps de capital de garantie.

Il n'y a pour être admis aucune restriction résultant de l'âge, de l'état de santé, etc. Donc un sociétaire peut souscrire pour autant de fois 24 fr. que cela lui convient. Toutes les inscriptions prises dans une année forment une *série*.

3^o La société hérite des fonds versés par ses membres décédés.

En retour de ces versements, chacun des sociétaires reçoit au bout d'un temps qui dépend de la marche plus ou moins florissante de la société, une rente de 25 fr.

FEUILLETON

LES BUTTERFLY

SCÈNES DE LA VIE DES ÉTATS-UNIS.

— A l'hôtel Bennett.

— Bien. Supposez que je le rencontre, cela se voit tous les jours, que je lui parle, et qu'il me réponde d'une façon dont je me trouve offensé; tout cela est possible. Supposez encore que, dans un mouvement de colère, je lui tire à bout portant dans la tête deux ou trois coups de revolver... Jack et Patrick témoignent au besoin qu'il a tiré le premier. N'est-ce pas admirablement combiné?

— Admirablement; mais croyez-moi, Georges-Washington, défez-vous des moyens violents. Ce Bussy est peut-être armé. Si vous ne le tuez pas du premier coup, il vous tuera, et le témoignage de Jack et de Patrick dans ce cas ne peut vous servir de rien.

— Soyez sans crainte, cher père. Je tue les hirondelles au vol avec mon revolver; à trois pas, je ne manquerai pas un ennemi.

— Que la bénédiction de Jehovah soit sur vous et sur vos armes, mon cher fils!

Pendant cette conversation, Bussy s'était établi l'hôtel à Bennett, et tout d'abord prenait langue avant d'annoncer ses projets. Il alla consulter un avocat auquel, avant toutes choses, il promit mille dollars, et cinq mille dans le cas où on lui rendrait sa propriété; puis il exposa son affaire.

Maître Mason assura Bussy que sa cause était imperdable, qu'il n'obtiendrait pas à la vérité la restitution de sa forêt, puisqu'elle était devenue le sol même de la ville, mais qu'il se faisait fort d'obtenir une indemnité de plus de cinq cent-mille dollars.

« Ayez confiance en moi, dit-il en terminant, je vous garantis le gain de votre procès. »

Bussy le remercia et sortit. Maître Mason courut chez le redouté Samuel Butterfly et lui offrit ses services. Celui-ci loua son zèle, le remercia de sa trahison et le pria d'entretenir Bussy dans son erreur et de l'emmenner pendant quelques jours à la campagne, pour donner à ses adversaires le temps de soulever contre

($\frac{1}{16}$ de 400 fr.), puis de 50 fr., de 75 fr., et ainsi de suite jusqu'à 400 fr., maximum de la rente viagère pour un versement annuel de 24 fr. Les personnes qui ont pris deux ou un plus grand nombre d'inscriptions de 24 fr. recevront autant de fois la pension; c'est ainsi, par exemple, qu'avec un versement annuel de 240 fr., on peut arriver à recevoir en rente viagère 250 fr., 500 fr., etc., jusqu'à 4000 fr.

Mais, dira-t-on, en calculant les ressources de la société, ces chiffres ne peuvent se réaliser que dans des cas très-rares, pour des personnes par exemple qui, assurées très-jeunes, atteindraient un âge très-avancé. Mais pour la plupart des associés, ils mourront tous sans avoir pu recevoir grand chose. Car, de quoi se compose le fonds à distribuer? Des intérêts et des héritages. Or, le taux de l'intérêt est le 5 pour cent et la mortalité a aussi un taux moyen qui n'atteint pas au 5 pour cent annuellement; il faudra donc attendre longtemps pour que ces deux éléments de gain permettent de donner à 400 fr. de rente par personne.

Cela est parfaitement exact. Aussi l'association ge-voise a-t-elle organisé son système d'une autre façon.

Les versements des sociétaires pendant une année quelconque au lieu d'être placés en entier sont partagés en deux parts: les $\frac{5}{16}$ s'ajoutent aux placements hypothécaires déjà effectués; le $\frac{1}{16}$ s'ajoute aux intérêts des placements antérieurs et forme le dividende de rente. Celui-ci se partage entre les associés par voie de tirage au sort (lots de 25 fr.) en commençant par la première série, puis arrivant à la seconde quand la première est entièrement pensionnée de son premier seizième.

Les années suivantes, de nouveaux tirages, basés sur les mêmes données, viennent ajouter de nouveaux seizièmes à ceux qui sont déjà distribués comme rente aux premières séries et commencent à servir d'un seizième les séries qui n'ont encore rien reçu; et cela dans une proportion qui dépend des ressources de l'année pour laquelle la répartition a lieu.

lui le peuple de la ville. L'avocat y consentit, invita Bussy à chasser le daim avec lui, et tous partirent le soir même.

Le lendemain, le *Scioto-Herald* contenait l'annonce suivante : *Perversité inouïe ! Impudents mensonges d'un Français ! Faux titres de propriété de Scioto-Town !!!*

« Tous les jours, les plus infâmes scélérats de l'Europe viennent chercher un asile dans notre belle et généreuse patrie. Ils apportent avec eux la contagion pestilentielle des pays où règne le despotisme. L'un de ces misérables, un Français du nom de Bussy, s'est présenté hier chez M. Mason, avocat, et a produit de prétendus titres de propriété, d'après lesquels le sol même sur lequel Scioto-Town est construit aurait été, dit-il, vendu à son père. Ce faussaire impudent n'a pas craint de contrefaire le sceau sacré du gouvernement fédéral. Nous espérons que tous les bons citoyens s'uniront pour chasser honteusement, comme il le mérite, ce misérable, opprobre de la France et de la libre Amérique. Faut-il le fouetter, ou le pendre, ou le rouler tout nu dans du goudron ? C'est ce que la sagesse des citoyens décidera. »

Cet article, rédigé par le vieux Samuel, fut répété avec des commentaires encore plus violents par tous les autres journaux.

Il en résulte qu'on est d'autant plus vite servi qu'on est entré plus tôt dans la société et surtout d'autant plus vite qu'il est entré un plus grand nombre de sociétaires dans les années après celle de votre série.

Dans un prochain article nous examinerons quelles objections peut soulever un pareil mécanisme, très-simple d'ailleurs au point de vue de l'exécution, mais qui ne l'est plus au même degré lorsqu'il s'agit d'en justifier la solidité et la longue durée.

G. B.

Il existe à Genève une caisse de secours, aujourd'hui riche de nombreux dons et legs, assurant de généreuses mais légitimes indemnités aux personnes qui, par dévouement, ont souffert de leur concours en cas de sinistre. On sait, en effet, à combien de conséquences funestes pour leur santé s'exposent les citoyens qui, dans un incendie, cherchent à sauver la propriété de leur prochain? Le nombre en est grand. Il n'est presque pas de sinistre de ce genre qui n'entraîne après lui de graves maladies et souvent même la mort d'un certain nombre de personnes. On s'en va, au sortir d'un lit bien chaud, se jeter à moitié vêtu dans les fontaines, dans le lac, dans les ruisseaux, pour y puiser l'élément nécessaire à l'extinction du feu. De là, sans parler d'autres cas tout aussi graves, des refroidissements quelquefois mortels.

Dans l'espoir de voir se créer chez nous une institution semblable à celle que nous venons de citer, *l'Observateur du Léman* adresse un appel à toutes les personnes que ce sujet d'utilité publique intéresserait, en ouvrant ses colonnes aux communications qu'on voudra bien lui transmettre.

La conversation à Paris.

Toutes les fois qu'on voudra peindre Paris, à quelque point de vue que ce soit, il faudra, bon gré mal gré, raconter ses conversations, car sa vie s'y reflète

Ce fut un déchaînement universel. La plupart des habitants de Scioto se souciaient très peu de la légitimité de leurs titres. Aux Etats-Unis, tout possesseur, quelle que soit l'origine de la possession, se regarde comme le vrai propriétaire. Ce principe, utile dans les premiers temps de la colonisation et dans les territoires mal peuplés, est d'une application fort dangereuse dans les Etats riches et cultivés, comme l'Ohio. Les citoyens de Scioto regardaient Bussy, quel que fût son titre, comme un spoliateur. Samuel Butterfly profita de l'indignation publique pour convoquer un meeting sur l'esplanade qui domine Scioto-Town. Cette ville si nouvelle est dans une situation admirable. Adossée à un demi-cercle de collines boisées au bas desquelles coule le Rid-River, elle s'étend d'abord dans la plaine que traverse le Scioto et s'élève en amphithéâtre au-delà du Red-River. Un pont jeté sur ce ruisseau unit la ville basse à la ville haute. Hors de la ville, et dominant l'embouchure du Red-River, et du Scioto, s'élève un plateau assez étendu, d'où l'on aperçoit toute la ville et une partie de la vallée du Scioto : c'est là que les miliciens font l'exercice à feu; c'est aussi le lieu où se tiennent les assemblées populaires.

(La suite prochainement.)